

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valerie Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fd2452fdb390ba74e01b349>

Date d'obtention : 2023-02-10 20:45:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une méthode uniforme, efficace, permettant de respecter le rôle de chaque partie prenante tout en protégeant les jeunes impliqués et réduire/empêcher la diffusion des images

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai heureusement pas eu ce type de situation à gérer encore, mais il est certain que mon intervention sera plus ajustée et respectant plus les implications légales et les besoins des jeunes dans une telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- ne pas regarder dans les appareils, les confisquer à l'aide des sacs.
- 2- poser les questions sans jugement
- 3- bien évaluer s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant afin de prendre les actions appropriées selon le protocole sexto